

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 20 juin 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jean-Yves LETESSIER	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Michel LHULLIER a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Denis LECLUZE, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 20	16	
Nb de délégués suppléants présents : 1	0	
Nb de pouvoirs : 3	2	
Nb de votants : 24	18	

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-26 : COMPETENCE DECHETERIES - Tarif de facturation de clés pour les déchèteries

Dans le cadre de l'exploitation de son réseau de 11 déchèteries, le Point Fort Environnement travaille avec différents prestataires pour la reprise des matériaux collectés en déchèteries. Ces prestataires interviennent soit dans le cadre d'un contrat passé directement avec le Point Fort Environnement, soit via les éco-organismes.

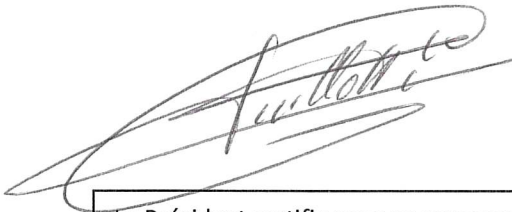
Afin de faciliter l'enlèvement des bennes ou matériaux, des clés sont fournies à ces prestataires leur permettant de réaliser leurs missions en dehors des heures d'ouverture des déchèteries. Régulièrement, ces clés sont égarées et de nouvelles clés doivent être fournies. Afin de prendre en compte les dysfonctionnements et les coûts liés au remplacement de ces clés, il est proposé de facturer la fourniture des clés qui ont été égarées, au prix de 50€ HT par clé.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise la facturation des clés égarées aux prestataires au tarif de 50 € HT par clé.

Ainsi délibéré en séance,
Le 27 juin 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **4 JUIL. 2025**

Mis en ligne le : **7 JUIL. 2025**